Envoyé en préfecture le 14/10/2020
Reçu en préfecture le 14/10/2020
Affiché le 15/10/2020
ID : 083-248300493-20201001-C_2020_132-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

DRACÉNIE PROVENCE VERDON agglomération

C_2020_132

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 01 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le un octobre à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Président, Maire de Draguignan.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Animation Economique et Touristique

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	65

Objet de la délibération:
Appels à Projets FISAC édition 2016 - Demande de subventions suite aux décisions de l'Etat - Avenants aux conventions financières

PRÉSENTS :
Richard STRAMBIO, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Valérie MARCY, Nathalie GONZALES, Daniel MARIA, Alain CAYMARIS, Serge BALDECCHI, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Albert DAVID, Christophe CARRIERE, Karine ALSTERS, Gérald PIERRUGUES, Sophie DUFOUR, Nathalie PEREZ-LEROUX, Nadine DECARLIS, Alain BARALE, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Georges ROUVIER, Christine PREMOSELLI, Michel PONTE, Cédric DUBOIS, Danielle ADOUX-COPIN, Franck AMBROSINO, Stella ACCIARI, Anne-Marie AMOROSO, Jacques BERTRAND, Bernard BONNABEL, Hugues BONNET, Stéphan CERET, Christine CHALOT-FOURNET, Nicolas DATCHY, Brigitte DUBOUIS, Francine FIORINI, Valérie FLAUS, Jean-Yves FORT, Jean FOURISCOT, Sylvie FRANCIN, François GIBAUD, Malika GUELLATI, Jean Pierre GUINDEO, Marie-Christine GUIOL, Grégory LOEW, Marie-José MAUREL, Thierry MENARD, Jean-Bernard MIGLIOLI, Christine NICCOLETTI, Gil OLIVIER, Michèle PELASSY, Pierre PENEL, Thierry PESCE, Philippe ROUX, Jean-Pierre SOUZA, Romain VACQUIER, Christine VILLELONGUE

REPRÉSENTÉ(S) :
Liliane BOYER pouvoir à Romain VACQUIER, Bernard CHILINI pouvoir à Marie-José MAUREL, Lisa CHAUVIN pouvoir à Sophie DUFOUR, René DIES pouvoir à Jean-Bernard MIGLIOLI, Françoise LEGRAIEN pouvoir à Gil OLIVIER, Olivier POMMERET pouvoir à Nathalie GONZALES, Régis ROUX pouvoir à Michèle PELASSY, Marie-Laure TORTOSA pouvoir à Cédric DUBOIS

ABSENT(S) :
Philippe SCHRECK

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Romain VACQUIER

RAPPORTEUR : Monsieur Michel PONTE

Envoyé en préfecture le 14/10/2020
Reçu en préfecture le 14/10/2020
Affiché le 15/10/2020
ID : 083-248300493-20201001-C_2020_132-DE

Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa) a décidé de poursuivre les efforts entrepris depuis 2009 pour soutenir et redynamiser le commerce, l'artisanat et les services de proximité. Elle a donc décidé d'engager un programme pluriannuel sur 3 ans en répondant à l'appel à projets du **F**onds d'**I**ntervention pour les **S**ervices, l'**A**rtisanat et le **C**ommerce (**F.I.S.A.C.**), édition 2016.

Ainsi, le 17 janvier 2017, DPVa a déposé un dossier de candidature auprès de l'État (DIRECCTE) dans lequel figurait 4 dossiers portant sur 4 périmètres d'intervention (DPVa, la commune de Draguignan, les communes de plus de 3 000 habitants, les communes de moins de 3 000 habitants).

La décision de l'Etat en date du 19 janvier 2018 a retenu 2 dossiers sur les 4 présentés: ceux des périmètres de Dracénie Provence Verdon et de la commune de Draguignan. L'aide de l'État se chiffre à 326 943 € HT contre 644 930 € demandés initialement.

Elle se répartit comme suit :
- **d'une part, 147 560 € HT (45%) en faveur de DPVa** pour le fonds d'aides directes, la Charte intercommunale des devantures et des terrasses commerciales et le règlement d'attribution des aides directes - communication, la signalétique commerciale connectée, l'étude d'evaluation (obligatoire) et l'animateur Commerce.
Cette aide de 147 560 € est abondée par l'EPCI à hauteur de 251 831 €. Ceci permet notamment d'attribuer des aides financières pour la rénovation et l'amélioration de l'accessibilité des commerces et des services des 23 centres urbains. Les modalités de mise en oeuvre de ce fonds d'aides directes a fait l'objet d'une délibération distincte.
- d'autre part, 179 383 € HT (55%) en faveur de Draguignan pour l'acquisition de locaux commerciaux, l'accompagnement technique par un architecte conseil, la pose de signalétique commerciale "classique" et l'animateur Commerce.

En parallèle, dans son Plan Pluriannuel d'Investissement 2016-2020, DPVa s'est engagée à abonder de 150 000 € l'enveloppe que Draguignan consacre à l'acquisition de locaux commerciaux vacants.

Au regard des décisions prises par l'Etat, deux conventions financières au titre du FISAC ont été formalisées par délibération C_2018_120 du 28 juin 2018 pour solliciter et percevoir les subventions octroyées par l'Etat :
- l'une prévoyant la mise en place d'une "Opération Collective en milieu rural" sur le périmètre de DPVa (n°D17-0286),
- l'autre prévoyant la mise en place d'une "Opération Collective en milieu urbain" sur le périmètre de la commune de Draguignan (n°D17-0299).

Dans le cadre de la convention financière "Opération Collective en milieu rural" sur le périmètre de DPVa (n°D17-0286), l'article 3 stipule un périmètre d'opération correspondant aux 23 communes de l'Agglomération, pour les actions de fonctionnement et d'investissement. Or, le Fonds d'aides directes aux entreprises de proximité existantes (action d'investissement) a vu son périmètre d'intervention se concentrer sur les hyper centres villes et villages des 23 Communes.
Il convient donc de régulariser la situation par avenant.

Dans le cadre des conventions financières "Opération Collective en milieu rural" sur le périmètre de DPVa (n°D17-0286) et "Opération Collective en milieu urbain" sur le périmètre de la commune de Draguignan (n°D17-0299), les articles 10 prévoient une fin de programme au 19 janvier 2021.
Compte tenu de la crise sanitaire liée au COVID-19, la mise en oeuvre des actions n'a pu se dérouler comme prévu.

Envoyé en préfecture le 14/10/2020
Reçu en préfecture le 14/10/2020
Affiché le 15/10/2020
ID : 083-248300493-20201001-C_2020_132-DE

Des demandes de prorogation de 3 mois ont donc été réalisées auprès des services de l'Etat, ce qui porte la fin du programme FISAC au 19 avril 2021. Il convient donc d'acter cette proposition par avenant.

En conséquence, il est demandé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- approuver l'avenant à la convention financière "Opération Collective en milieu rural" sur le périmètre de Dracénie Provence Verdon agglomération (n°D17-0286) prolongeant la durée de la convention et redéfinissant les périmètres d'interventions du Fonds d'aides directes.

- approuver l'avenant à la convention financière "Opération Collective en milieu urbain" sur le périmètre de la commune de Draguignan (n°D17-0299) prolongeant la durée de la convention.

- autoriser le Président à procéder à la signature des avenants aux conventions financières n°D17-0286 et n°D17-0299, de tous actes et documents nécessaires au dépôt et à la perception des aides de l'Etat au titre du FISAC 2016.

- autoriser le Président à assurer l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Richard STRAMBIO

Signé électroniquement par : Richard Strambio
Date de signature : 14/10/2020
Qualité : Président de Dracénie Provence Verdon agglomération



Président
Maire de Draguignan

Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.